

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2016

Sous la Présidence de Mme GROUX Nathalie, Maire.

Etaient présents : Mme GROUX - M. CHAYET - M. TESNIERES - Mme WILLIART - Mme HAZEBROUCK - M. VENDERBECQ - M. FOIREST - Mme TROUILLET - M. DRIANCOURT - Mme FERREIRA - M. JUEN - Mme AGOSTINHO ONOFRE - M. GUILLEBAUD - Mme DUBOS - M. DEPATIN - Mme CLOOTS - M. GENSE - Mme HERLEM - M. PYCK - Mme TURQUET - M. APARICIO - M. REBEYROLLE - Mme MORTAGNE - M. JOB

Absents excusés pouvoir: Mme GAUTRON pouvoir à Mme TROUILLET - Mme BRASSART pouvoir à Mme DUBOS - Mme LEMAIRE pouvoir à Mme WILLIART

Absents : M. RAVAUD - M. REAU

Secrétaire de séance : M. DEPATIN, élu à l'unanimité,

En exercice : 29

Présents : 24

Pouvoirs : 3

Votants : 27

Madame le Maire demande s'il y a des remarques suite à la communication du procès-verbal de la séance précédente.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté par 18 voix pour, 9 abstentions (Mme CLOOTS - M. GENSE - Mmes HERLEM - TURQUET - Mme MORTAGNE - MM. PYCK - M. APARICIO - M. REBEYROLLE - M. JOB),

Décisions du Maire

Décision 2016-007 du 18 février 2016 : **Passation de marchés - maîtrise d'œuvre relatif aux travaux d'aménagement des rues du centre-ville**

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

- de signer le marché à procédure adaptée de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux d'aménagement des rues du centre-ville et tous les actes y afférents en application de l'article 28 du Code des marchés avec le groupement d'entreprises solidaires suivant :

- BET ACTEON - 4 bis, rue de Villiers Adam - 95290 L'ISLE ADAM
- DEGOUY Routes et Ouvrages / ESE - 16, rue de la Maison Rouge - 77185 LOGNES

ARTICLE 2 :

- que le montant provisoire de rémunération de la mission de maîtrise d'œuvre s'élève à **102 250,00 € HT** et se décompose comme suit :

Missions	Montant en € HT	TVA 20 %	Montant en € TTC
Mission de maitrise d'œuvre	90 000,00 €	18 000,00 €	108 000,00 €
Mission OPC	4 550,00 €	910,00 €	5 460,00 €
Mission : consultation de prestataire (Geotec, Geom)	2 100,00 €	420,00 €	2 520,00 €
Mission consultation et autorisation ABF	5 600,00 €	1 120,00 €	6 720,00 €
Montant du marché	102 250,00 €	20 450,00 €	122 700,00 €

ARTICLE 3 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2016-008 du 23 février 2016 : Convention de favorisation du bénévolat dans les associations agréées de Sécurité civile

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De signer une convention de favorisation du bénévolat avec l'Association loi de 1901 reconnue d'utilité publique, La Croix Rouge Française dont le siège est situé 98, rue Didot à Paris 75 694 Cedex 14.

ARTICLE 2 :

D'autoriser Monsieur Aurélien FROISSART, fonctionnaire territorial, à être affecté par la Croix Rouge Française sur des missions d'urgence entrant dans le cadre de l'agrément opérationnel de sécurité civil.

ARTICLE 3:

Cette convention prendra effet à compter de sa signature et du retour du contrôle de légalité pour une durée d'une année civile.

ARTICLE 4:

Madame la Directrice Générale des Services et Madame la Trésorière Principale sont chargées, chacune en ce qui la concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2016-009 du 29 février 2016 : Contrat avec la Société Logitud Solutions pour la maintenance des progiciels de gestion de la Police municipale

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De signer le contrat pour la maintenance des matériels, et pro logiciel de verbalisation électronique Gve, du terminal de verbalisation et du kit de connection au Centre National de Traitement des infractions de la Police Municipale avec la société LOGITUD SOLUTIONS représentée par Monsieur Benoît ROTHE, dûment habilité à cet effet.

ARTICLE 2 :

Précise que ce contrat a pour but d'assurer le service de maintenance des progiciels de gestion de la Police Municipale par le maintien du bon fonctionnement.
Le montant des vérifications par type de site est indiqué sur le tableau joint.

ARTICLE 3 :

Précise que ce contrat est passé pour une période d'un an à compter du 01 janvier 2016 et il se renouvellera par reconduction expresse dans la limite de 2 fois maximum et jusqu'à ce que l'une des parties le dénonce, moyennant préavis d'au moins 3 mois par lettre recommandée.

ARTICLE 4 :

Le tarif applicable à la date d'entrée en vigueur dudit contrat est un forfait de quinze pour cent (15%) par an de 3 960,00€ HT qui correspond au prix de cession du logiciel non remisé, représentant un montant annuel de cinq cent quatre vingt quatorze euros hors taxes (594.00€ HT), comprenant toutes prestations incluses dans le contrat de maintenance.

ARTICLE 5 :

La révision des prix sera appliquée selon la formule suivante ;

$$P1 = P0 \times S1$$

$$\frac{\text{----}}{S0}$$

P1 = Coût de la maintenance révisé

P0 = Coût initiale de la Maintenance

S1 = Dernier indice SYNTEC publié à la date de révision.

S0 = Indice SYNTEC initial (Septembre 2015 ; 252.4)

ARTICLE 6 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2016-010 du 29 février 2016 : Contrat d'assurance dommages ouvrage pour le nouveau complexe sportif

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De signer la lettre de fin de travaux annexant le contrat multirisque chantier n° 6605770504 pour le nouveau complexe sportif avec le cabinet d'assurances AXA Boudeville-Fourcroix – 1

bis, Grande Rue – 95290 L'ISLE ADAM et de régler l'ajustement de la prime d'assurance pour un montant de 1 134,99 € TTC.

ARTICLE 2 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2016-011 du 11 mars 2016 : Mise en place d'une convention de mandat avec l'Union des Maires du Val d'Oise (UMVO) pour la réalisation d'un nouveau site Internet

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De signer la convention de mandat correspondante avec l'Union des Maires du Val-d'Oise.

ARTICLE 2 :

Que les crédits seront inscrits au budget primitif 2016 et aux budgets suivants.

ARTICLE 3 :

Madame la Directrice Générale des Services et Madame la Trésorière Principale sont chargées, chacune en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2016-012 du 17 mars 2016 : Convention de partenariat avec la Société Mairie Info établie en vue de la fourniture gratuite de disques de stationnement

Le Maire de Beaumont sur Oise,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

De conclure une convention de partenariat avec la société MAIRIE INFO en vue de la fourniture gratuite de 1 000 disques de stationnement dont le recto sera financé par de la publicité,

ARTICLE 2:

Madame la Directrice Générale des Services et Madame la Trésorière Principale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Décision 2016-013 du 17 mars 2016 : Tarifs salle de réception chemin du Vieux Pont

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De fixer à compter du 1^{er} janvier 2017, les tarifs de la redevance pour la mise à disposition de la salle de réception située Chemin du Vieux Pont selon le barème suivant :

	Personne physique ou morale de la commune		Personne physique ou morale hors commune	
	<i>Tarifs applicables depuis le 1^{er} janvier 2016</i>	<i>Tarifs à compter du 1^{er} janvier 2017</i>	<i>Tarifs applicables depuis le 1^{er} janvier 2016</i>	<i>Tarifs à compter du 1^{er} janvier 2017</i>
Forfait week-end Du samedi 8 h au dimanche 22 h	530,00 €	530,00 €	1 060,00 €	1 060,00 €
Forfait « soirée réveillon de Noël »	530,00 €	530,00 €	1 060,00 €	1 060,00 €
Forfait « soirée Saint Sylvestre »	530,00 €	530,00 €	1 060,00 €	1 060,00 €
Acompte à la réservation	265,00 €	265,00 €	530,00 €	530,00 €
Caution	800,00 €	800,00 €	800,00 €	800,00 €

Le paiement de l'acompte devra se faire au moment de la réservation de la salle. L'acompte sera encaissé immédiatement et ne sera pas remboursé en cas d'annulation de la réservation (sauf cas de force majeure). La réservation ne sera effective et définitive qu'après l'encaissement de l'acompte.

ARTICLE 2 :

Que le personnel communal a la possibilité de réserver la salle de réception au tarif identique à celui des Beaumontois.

ARTICLE 3 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

DELIBERATIONS

2016-008 MARCHES PUBLICS :RECAPITULATIF DES MARCHES PASSES EN 2015

Le Conseil municipal,

Est informé :

Article 1 :

Que Madame le Maire a lancé et attribué les marchés passés conformément au tableau annexé à la présente délibération, en vertu de l'article 133 du Code des Marchés Publics.

Article 2:

Que ce tableau sera consultable sur le site internet de la ville dans la rubrique MARCHES PUBLICS.

**2016-009 URBANISME : DEMANDE AUPRES DE MONSIEUR LE PREFET
D'INSCRIPTION DE LA COMMUNE DE BEAUMONT-SUR-OISE SUR LA
LISTE DES COMMUNES TITULAIRES DU DROIT D'INJONCTION À DES
FINIS DE RAVALEMENT DES FAÇADES D'IMMEUBLES –
AUTORISATION DE SIGNER**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 18 voix pour, 9 abstentions (Mme CLOOTS – M. GENSE – Mmes HERLEM – TURQUET - Mme MORTAGNE – MM. PYCK – M. APARICIO – M. REBEYROLLE - M. JOB),

Décide :

Article 1 :

D'approuver la saisine de Monsieur le Préfet du Val-d'Oise pour l'inscription de la commune de Beaumont-sur-Oise sur la liste départementale des Communes concernées par les dispositions du Code de la Construction et de l'Habitation relatives au ravalement décennal des immeubles.

Article 2 :

D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à accomplir les démarches inhérentes à cette inscription.

**2016-010 Objet : URBANISME : INSTAURATION D'UN SURSIS A STATUER SUR
LES AUTORISATIONS D'URBANISME DURANT L'ELABORATION DU
PLAN LOCAL D'URBANISME**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 18 voix pour, 9 abstentions (Mme CLOOTS – M. GENSE – Mmes HERLEM – TURQUET - Mme MORTAGNE – MM. PYCK – M. APARICIO – M. REBEYROLLE - M. JOB),

Décide :

Article 1 :

De décider d'utiliser si nécessaire le sursis à statuer dans les conditions fixées à l'article L. 111-8 du Code de l'Urbanisme pour les demandes d'autorisation concernant des constructions, installations ou opérations de nature à compromettre l'exécution du futur PLU ou à la rendre plus onéreuse,

Article 2 :

De charger Madame le Maire, ou son représentant, de motiver et de signer les arrêtés individuels instaurant les sursis à statuer, au cas par cas.

**2016-011 TRAVAUX / VOIRIE / HANDICAP : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE
DU SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL DE L'ETAT POUR
LES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DES EQUIPEMENTS PUBLICS**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article 1^{er} :

D'adopter le plan de financement ainsi présenté.

Article 2 :

De présenter un dossier de demande de subvention au titre du soutien à l'investissement public local pour les travaux de mise aux normes et de mise en accessibilité des bâtiments communaux, éligibles à l'enveloppe consacrée à de grandes priorités d'investissement définies entre l'État et les communes.

Article 3 :

De dire les crédits sont inscrits en investissement au budget communal.

Article 4 :

De s'engager à financer la part non subventionnée.

Article 5 :

D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à solliciter ladite subvention et à signer tous documents nécessaires à la réalisation des projets correspondants.

2016-0012 TRAVAUX / VOIRIE / HANDICAP : DEMANDE DE SUBVENTION – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES VOIRIES DU CENTRE VILLE ELIGIBLE A L'ENVELOPPE DEDIEE AU SOUTIEN A DES PROJETS EN FAVEUR DE LA REVITALISATION OU DU DEVELOPPEMENT DES BOURGS-CENTRES.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 18 voix pour, 9 non participations au vote (Mme CLOOTS – M. GENSE – Mmes HERLEM – TURQUET - Mme MORTAGNE – MM. PYCK – M. APARICIO – M. REBEYROLLE - M. JOB),

Décide :

Article 1^{er} :

D'adopter le plan de financement ainsi présenté.

Article 2 :

De présenter un dossier de demande de subvention au titre du soutien à l'investissement public local pour les travaux d'aménagement des voiries du centre-ville éligible à l'enveloppe dédiée au soutien à des projets en faveur de la revitalisation ou du développement des bourgs-centres.

Article 3 :

De dire que les crédits sont inscrits en investissement au budget communal.

Article 4 :

De s'engager à financer la part non subventionnée.

Article 5 :

D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à solliciter ladite subvention et à signer tous documents nécessaires à la réalisation du projet correspondant.

**2016-013 TRAVAUX / VOIRIE / HANDICAP : DEMANDE DE SUBVENTION –
DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL
D'OISE POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES VOIRIES DU
CENTRE VILLE**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 18 voix pour, 9 non participations au vote (Mme CLOOTS – M. GENSE – Mmes HERLEM – TURQUET - Mme MORTAGNE – MM. PYCK – M. APARICIO – M. REBEYROLLE - M. JOB),

Décide :

Article 1^{er} :

D'adopter le plan de financement ainsi présenté.

Article 2 :

De présenter un dossier de demande de subvention au titre du dispositif d'aide aux collectivités territoriales mis en place par le Conseil départemental du Val-d'Oise pour la revitalisation des commerces de proximité et de leur environnement. Rubrique : Amélioration de l'environnement urbain des commerces.

Article 3 :

De dire que les crédits sont inscrits en investissement au budget communal.

Article 4 :

De s'engager à financer la part non subventionnée.

Article 5 :

D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à solliciter ladite subvention et à signer tous documents nécessaires à la réalisation du projet correspondant.

**2016-014 TRAVAUX / VOIRIE / HANDICAP : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE
DU SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL DE L'ETAT POUR
LES TRAVAUX DE RENOVATION ET D'EXTENSION DU GROUPE
SCOLAIRE LA FONTAINE BLEUE.**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article 1^{er} :

D'adopter le plan de financement ainsi présenté.

Article 2 :

De présenter un dossier de demande de subvention au titre du soutien à l'investissement public local pour les travaux de rénovation et d'extension du groupe scolaire La Fontaine Bleue, éligibles à l'enveloppe consacrée à de grandes priorités d'investissement définies entre l'État et les communes.

Article 3 :

De dire que les crédits sont inscrits en investissement au budget communal.

Article 4 :

De s'engager / De ne pas s'engager à financer la part non subventionnée.

Article 5 :

D'autoriser / Madame le Maire ou son représentant à solliciter ladite subvention et à signer tous documents nécessaires à la réalisation des projets correspondants.

2016-015 CULTURE / ANIMATION / TOURISME : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-D'OISE POUR LA RENOVATION ET L'AMENAGEMENT, L'EQUIPEMENT EN MOBILIERS ET MATERIELS DES ARCHIVES COMMUNALES

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article 1^{er} :

De rapporter la délibération n° 2015-126 du 17 décembre 2015.

Article 2 :

De présenter un nouveau dossier de demande de subvention au titre du dispositif d'aide aux collectivités territoriales mis en place par le Conseil départemental du Val-d'Oise pour les travaux de rénovation et d'aménagement de la salle d'archives et d'un local de stockage mais également pour l'acquisition de mobiliers et matériels adaptés.

Article 3 :

De dire que les crédits sont inscrits en investissement au budget communal.

Article 4 :

De s'engager à financer la part non subventionnée.

Article 5 :

D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à solliciter ladite subvention et à signer tous documents nécessaires à la réalisation du projet correspondant.

2016-016 FINANCES - COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – BUDGET PRINCIPAL VILLE : ADOPTION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vote à bulletin secret demandé :

- 17 voix pour
- 9 voix contre

Décide :

Article unique :

D'adopter le compte administratif 2015 du budget principal de la ville arrêté aux sommes suivantes :

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	Montants	Chap	Libellé	Montants
011	Charges à caractère général	2 768 570,13	013	Atténuations de charges	109 632,51
012	Charges de personnel	4 761 133,17	70	Produit des services	516 047,18
014	Atténuations de produits	469 834,00	73	Impôts et taxes	6 361 451,85
65	Autres charges de gestion courante	874 902,21	74	Dotations et Participations	3 897 901,34
66	Charges financières	157 364,96	75	Autres produits de gestion courante	356 119,31
67	Charges exceptionnelles	182 697,21	76	Produits financiers	
68	Dotations aux amortissements et provisions		77	Produits exceptionnels	361 926,96
022	Dépenses imprévues		78	Reprise sur amort. et provisions	
023	Virement à la section d'investissement		042	Opération d'ordre entre section	43 704,39
042	Opérations d'ordre entre section	431 140,73			
TOTAL		9 645 642,41	TOTAL		11 646 783,54

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	Montants	Chap	Libellé	Montants
13	Subventions d'investissement		10	Dotations, fonds divers, réserves	3 816 878,49
16	Emprunts et dettes assimilées	467 922,70	13	Subventions d'investissement	559 909,45
20	Immobilisations incorporelles	59 459,49	16	Emprunts et dettes assimilées	1 054,54
204	Subventions d'équipements versées		20	Immobilisations incorporelles	
21	Immobilisations corporelles	335 118,39	21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation		22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours	4 123 171,77	23	Immobilisations en cours	
18	Comptes de liaison		18	Compte de liaison	
26	Participations et créances		26	Participations et créances	
27	Autres immobilisations financières		27	Autres immobilisations financières	
020	Dépenses imprévues		021	Virement de la section de fonctionnement	
040	Opérations d'ordre entre sections	43 704,39	040	Opérations d'ordre entre sections	431 140,73
041	Opérations patrimoniales		041	Opérations patrimoniales	
TOTAL		5 029 376,74	TOTAL		4 808 983,21

Soit :

	Résultat exercice précédent (2014)	Résultat 2015	Résultat cumulé
Fonctionnement	199 784,92	2 001 141,13	2 200 926,05
Investissement	416 440,57	-220 393,53	196 047,04
Total	616 225,49	1 780 747,60	2 396 973,09

Soit un résultat cumulé :

- Résultat de fonctionnement 2015 :	2 001 141.13 €
- Résultat d'investissement 2015 :	- 220 393.53 €
- Résultat de fonctionnement cumulé 2015 :	2 200 926.05 €
- Résultat d'investissement cumulé 2015 :	196 047.04 €
Résultat de clôture 2015 :	2 396 973.09 €

2016-017 FINANCES - COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL VILLE - EXERCICE 2015 :ADOPTION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 18 voix pour, 9 abstentions (Mme CLOOTS – M. GENSE – Mmes HERLEM – TURQUET - Mme MORTAGNE – MM. PYCK – M. APARICIO – M. REBEYROLLE - M. JOB),

Décide :

Article unique :

D'approuver le compte de gestion du budget principal de la ville relatif à l'exercice 2015, dressé par la Trésorière Principale de Beaumont sur Oise, dont les résultats sont conformes à ceux du Compte Administratif du même exercice.

2016-018 FINANCES - BUDGET 2016 – BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2015 : DECISION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 18 voix pour, 9 contre (Mme CLOOTS – M. GENSE – Mmes HERLEM – TURQUET - Mme MORTAGNE – MM. PYCK – M. APARICIO – M. REBEYROLLE - M. JOB),

Décide :

Article unique :

De confirmer la reprise anticipée inscrite au budget primitif 2016 du résultat cumulé 2015 de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : compte 002 (recette) :	200 926.05 €
- Section d'investissement : compte 1068 (recette) :	2 000 000.00 €
- Section d'investissement : compte 001 (recette) :	196 047.04 €
Total :	<u>2 396 973.09 €</u>

2016-019 FINANCES – RECETTES - TAXES DIRECTES LOCALES : TAUX 2016

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du bureau municipal requis en date du 17 mars 2016

Vu l'avis de la commission des Finances en date du 18 mars 2016,

Considérant la volonté de la Municipalité de ne pas augmenter les taux des taxes locales afin de permettre de préserver le pouvoir d'achat des Beaumontois,

Après avoir entendu le rapport présenté par Madame WILLIART,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article 1 :

De voter les taux de contributions directes au titre de l'exercice budgétaire 2016, comme suit

Désignation des taxes :	Taux
Taxe d'Habitation	20,76%
Taxe Foncier Bâti	19,63%
Taxe Foncier non Bâti	43,14%
Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E.)	23,96%

2016-020 FINANCES : SUBVENTIONS COMMUNALES 2016 : ATTRIBUTION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 17 voix pour, 9 abstentions (Mme CLOOTS – M. GENSE – Mmes HERLEM – TURQUET – Mme MORTAGNE – MM. PYCK – M. APARICIO – M. REBEYROLLE – M. JOB),

Décide :

Article 1 :

De voter les subventions aux associations comme indiqué dans le tableau détaillé, joint au Budget primitif 2016

Article 2 :

De dire que la dépense est inscrite au Budget Principal de la Ville.

2016-021 FINANCES - BUDGET PRIMITIF 2016 – VILLE : ADOPTION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vote à bulletin secret demandé :

- 18 voix pour
- 9 voix contre

Décide :

Article unique :

D'approuver le budget primitif 2016 du budget principal de la ville, arrêté aux sommes suivantes :

Section de fonctionnement : 11 318 272.85 €

Section d'investissement : 8 318 317.24 €

2016-022 FINANCES - COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – BUDGET ANNEXE CINEMA « LE PALACE » : ADOPTION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 17 voix pour, 9 abstentions (Mme CLOOTS – M. GENSE – Mmes HERLEM – TURQUET – Mme MORTAGNE – MM. PYCK – M. APARICIO – M. REBEYROLLE – M. JOB),

Décide :

Article unique :

D'adopter le compte administratif 2015 du budget annexe du Cinéma « Le Palace » - arrêté aux sommes suivantes :

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	Montants	Chap	Libellé	Montants
011	Charges à caractère général	73 564,56	70	Produit des services	80 282,90
012	Charges de personnel	152 258,79	73	Impôts et taxes	
65	Autres charges de gestion courante	8 534,47	74	Dotations et Participations	173 381,21
66	Charges financières	5 626,52	75	Autres produits de gestion courante	13 293,18
67	Charges exceptionnelles	240,00	76	Produits financiers	
022	Dépenses imprévues		77	Produits exceptionnels	
023	Virement à la section d'investissement	16 205,41	78	Reprise sur amort. et provisions	
042	Opérations d'ordre entre section		042	Opération d'ordre entre section	
TOTAL		256 429,75	TOTAL		266 957,29

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	Montants	Chap	Libellé	Montants
16	Emprunts et dettes assimilées	14 238,06	10	Dotations et fonds divers	22 255,16
20	Immobilisations incorporelles		13	Subventions d'investissement	
204	Subventions d'équipements versées		16	Emprunts et dettes assimilées	
21	Immobilisations corporelles	1 034,16	20	Immobilisations incorporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation		21	Immobilisations corporelles	
23	Immobilisations en cours		22	Immobilisations reçues en affectation	
18	Comptes de liaison		23	Immobilisations en cours	
26	Participations et créances		18	Compte de liaison	
27	Autres immobilisations financières		26	Participations et créances	
020	Dépenses imprévues		27	Autres immobilisations financières	
040	Opérations d'ordre entre sections		021	Virement de la section de fonctionnement	16 205,41
041	Opérations patrimoniales		040	Opérations d'ordre entre sections	
TOTAL		15 272,22	TOTAL		38 460,57

Soit :

	Résultat exercice précédent (2014)	Résultat 2015	Résultat cumulé
Fonctionnement	62,76	10 527,54	10 590,30
Investissement	22 646,50	23 188,35	45 834,85
Total	22 709,26	33 715,89	56 425,15

Soit un résultat cumulé :

- Résultat de fonctionnement 2015 : 10 527.54 €
- Résultat d'investissement 2015 : 23 188.35 €
- Résultat de fonctionnement cumulé 2015 : 10 590.30 €
- Résultat d'investissement cumulé 2015 : 45 834.85 €
- Résultat de clôture 2015 : 56 425.15 €**

2016-023 Objet : FINANCES - COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL – BUDGET ANNEXE CINEMA « LE PALACE » - EXERCICE 2015 : ADOPTION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 18 voix pour, 9 abstentions (Mme CLOOTS – M. GENSE – Mmes HERLEM – TURQUET - Mme MORTAGNE – MM. PYCK – M. APARICIO – M. REBEYROLLE - M. JOB),

Décide :

Article unique :

D'approuver le compte de gestion du budget annexe du Cinéma Le Palace relatif à l'exercice 2015, dressé par la Trésorière Principale de Beaumont sur Oise, dont les résultats sont conformes à ceux du Compte Administratif du même exercice.

2016-024 FINANCES - BUDGET 2016 CINEMA « LE PALACE » - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2015 : DECISION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 18 voix pour, 9 abstentions (Mme CLOOTS – M. GENSE – Mmes HERLEM – TURQUET - Mme MORTAGNE – MM. PYCK – M. APARICIO – M. REBEYROLLE - M. JOB),

Décide :

Article unique :

De confirmer la reprise anticipée inscrite au budget primitif 2016 du résultat cumulé 2015 de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : compte 002 (recette) : 10 590.30 €
- Section d'investissement : compte 001 (recette) : 45 834.85 €
- Total : 56 425.15 €**

2016-025 FINANCES - BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET ANNEXE CINEMA LE PALACE : ADOPTION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 18 voix pour, 9 abstentions (Mme CLOOTS – M. GENSE – Mmes HERLEM – TURQUET - Mme MORTAGNE – MM. PYCK – M. APARICIO – M. REBEYROLLE - M. JOB),

Décide :

Article unique:

D'approuver le budget primitif 2016 du budget annexe du Cinéma Le Palace, arrêté aux sommes suivantes :

Section de fonctionnement : 273 953.30 €
Section d'investissement : 76 004.85 €

2016-026 FINANCES - COMPTE ADMINISTRATIF 2015- BUDGET ANNEXE SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT : ADOPTION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 17 voix pour, 9 abstentions (Mme CLOOTS – M. GENSE – Mmes HERLEM – TURQUET - Mme MORTAGNE – MM. PYCK – M. APARICIO – M. REBEYROLLE - M. JOB),

Décide :

Article unique :

D'adopter le compte administratif 2015 du budget annexe du Service Eau et Assainissement arrêté aux sommes suivantes :

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	Montants	Chap	Libellé	Montants
011	Charges à caractère général	117 749,80	70	Produit des services	315 436,35
012	Charges de personnel		73	Impôts et taxes	
65	Autres charges de gestion courante		74	Dotations et Participations	
66	Charges financières	3 559,65	75	Autres produits de gestion courante	
67	Charges exceptionnelles		76	Produits financiers	
022	Dépenses imprévues		77	Produits exceptionnels	
023	Virement à la section d'investissement		78	Reprise sur amort. et provisions	
042	Opérations d'ordre entre section	102 130,99	042	Opération d'ordre entre section	
TOTAL		223 440,44	TOTAL		315 436,35

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	Montants	Chap	Libellé	Montants
13	Subventions d'investissement		10	Dotations et fonds divers	159 239,01
16	Emprunts et dettes assimilées	11 047,11	13	Subventions d'investissement	
20	Immobilisations incorporelles		16	Emprunts et dettes assimilées	
204	Subventions d'équipements versées		20	Immobilisations incorporelles	
21	Immobilisations corporelles		21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation		22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours	211 248,72	23	Immobilisations en cours	
18	Comptes de liaison		18	Compte de liaison	
26	Participations et créances		26	Participations et créances	
27	Autres immobilisations financières		27	Autres immobilisations financières	
020	Dépenses imprévues		021	Virement de la section de fonctionnement	
040	Opérations d'ordre entre sections		040	Opérations d'ordre entre sections	102 130,99
041	Opérations patrimoniales				
TOTAL		222 295,83	TOTAL		261 370,00

Soit :

	Résultat exercice précédent (2014)	Résultat 2015	Résultat cumulé
Fonctionnement	20 000,00	91 995,91	111 995,91
Investissement	348 251,94	39 074,17	387 326,11
Total	368 251,94	131 070,08	499 322,02

Soit un résultat cumulé :

- Résultat de fonctionnement 2015 : 91 995.91 €
- Résultat d'investissement 2015 : 39 074.17 €
- Résultat de fonctionnement cumulé 2015 : 111 995.91 €
- Résultat d'investissement cumulé 2015 : 387 326.11 €
- Résultat de clôture 2015 : 499 322.02 €**

**2016-027 FINANCES - COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL –
BUDGET ANNEXE SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT - EXERCICE
2015 : ADOPTION**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 18 voix pour, 9 abstentions (Mme CLOOTS – M. GENSE – Mmes HERLEM – TURQUET - Mme MORTAGNE – MM. PYCK – M. APARICIO – M. REBEYROLLE - M. JOB),

Décide :

Article unique :

D'approuver le compte de gestion du budget annexe du Service Eau-Assainissement relatif à l'exercice 2015, dressé par la Trésorière Principale de Beaumont sur Oise, dont les résultats sont conformes à ceux du Compte Administratif du même exercice.

**2016-028 FINANCES - BUDGET 2016 – BUDGET ANNEXE SERVICE EAU ET
ASSAINISSEMENT - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE
2015 : DECISION**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 18 voix pour, 9 abstentions (Mme CLOOTS – M. GENSE – Mmes HERLEM – TURQUET - Mme MORTAGNE – MM. PYCK – M. APARICIO – M. REBEYROLLE - M. JOB),

Décide :

Article unique :

De confirmer la reprise anticipée inscrite au budget primitif 2016 du résultat cumulé 2015 de la façon suivante :

-	Section de fonctionnement : compte 002 (recette) :	20 000,00 €
-	Section d'investissement : compte 1068 (recette) :	91 995.91 €
-	Section d'investissement : compte 001 (recette) :	387 326.11 €
	Total :	<u>499 322.02 €</u>

**2016-029 FINANCES - BUDGET PRIMITIF 2016 - BUDGET ANNEXE SERVICE EAU
ET ASSAINISSEMENT : ADOPTION**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 18 voix pour, 9 abstentions (Mme CLOOTS – M. GENSE – Mmes HERLEM – TURQUET - Mme MORTAGNE – MM. PYCK – M. APARICIO – M. REBEYROLLE - M. JOB),

Décide :

Article unique:

D'approuver le budget primitif 2016 du budget annexe du Service Eau et Assainissement, arrêté aux sommes suivantes :

Section de fonctionnement : 325 000.00 €
Section d'investissement : 825 293.98 €

**2016-030 FINANCES : INDEMNITE DE CONSEIL ANNEE 2015 AU COMPTABLE DU
TRESOR : MONTANT**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 24 voix pour, 3 abstentions (M. DRIANCOURT – Mmes TROUILLET – AGOSTINHO ONOFRE),

Décide :

Article 1 :

D'attribuer l'indemnité de conseil au comptable du Trésor selon les modalités suivantes :

- Bénéficiaire : Martine VINTZEL
- Période : du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015
- Taux : 100 %
- Montant brut : 1 583,73 €
- Montant net : 1 443,43 €

Article 2 :

De dire que la dépense correspondante est inscrite au budget principal de la collectivité.

**2016-031 RESSOURCES HUMAINES – FIXATION DES REGLES DE
FONCTIONNEMENT, DE GESTION, D'UTILISATION ET DE CLOTURE DU
COMPTE EPARGNE-TEMPS**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article unique :

D'adopter / l'instauration du compte épargne-temps et des règles relatives à l'ouverture, au fonctionnement, à la gestion, à la fermeture du compte épargne temps (CET) ainsi que les modalités de son utilisation par l'agent, mentionnées dans la présente délibération.

**2016-032 RESSOURCES HUMAINES : PARTICIPATION FINANCIERE DE
L'EMPLOYEUR A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DES
AGENTS**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article 1er :

De participer à la couverture prévoyance et/ou santé souscrites de manière individuelle et facultative auprès d'un organisme labellisé par les agents titulaires, stagiaires, non titulaires de droit public et de droit privé nommés sur des emplois permanents.

Article 2 :

De fixer montant forfaitaire de participation de la collectivité par agent et par mois à compter du 1^{er} Mai 2016 comme suit :

- Pour le risque santé : 8 euros par mois
- Pour le risque prévoyance : 7 euros par mois

Soit un montant maximum de 15 euros par mois et par agent.

La participation sera versée aux agents ayant justifié de leur adhésion à une offre de mutuelle labellisée en complémentaire santé et/ou prévoyance.

Article 3 :

De dire que la dépense correspondante est inscrite au budget principal de la ville.

2016-033 RESSOURCES HUMAINES – CREATION D'EMPLOI

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 20 voix pour, 7 abstentions (Mmes HERLEM – TURQUET - Mme MORTAGNE – MM. PYCK – M. APARICIO – M. REBEYROLLE - M. JOB),

Décide :

Article 1er :

De créer au tableau des effectifs l'emploi suivant :

Filière	Grade	Nombre	A compter du	Temps
Police	Gardien	2	01/04/2016	TC

Article 2 :

De dire que la dépense correspondante est inscrite au budget de la Commune.

Article 3 :

D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer les deux conventions sus mentionnées avec chaque maître chien.

2016-034 RESSOURCES HUMAINES – RECRUTEMENT DE SAISONNIERS : PERIODE D'ÉTÉ 2016

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article 1er :

D'autoriser le recrutement d'agents non titulaires pour les besoins saisonniers liés à la période estivale dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée conformément au tableau ci-dessous :

Type de recrutement	Filière	Grade	Nombre	Période	Temps	Rémunération
Besoin saisonnier	Culturelle	Adjoint du patrimoine de 2 ^{ème} classe	1	du 1 ^{er} juillet 2016 au 31 juillet 2016	24 heures hebdomadaires	1 ^{er} échelon IB 340 IM 321
Besoin saisonnier	Culturelle	Adjoint du patrimoine de 2 ^{ème} classe	1	du 1 ^{er} août 2016 au 31 août 2016	24 heures hebdomadaires	1 ^{er} échelon IB 340 IM 321
Besoin saisonnier	Technique	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	1	du 01 ^{er} juillet 2016 au 31 juillet 2016	TC	1 ^{er} échelon IB 340 IM 321

Article 2 :

De dire que la dépense correspondante est inscrite au budget de la Ville.

Dates à retenir

Madame le Maire propose de retenir les dates suivantes :

Avril 2016			
2 et 3	10h - 18h	Exposition « Patchwork » : Centre d'Education Populaire	Salle Léo Lagrange
2	16 h 30	Récital de guitares	Maison du Patrimoine
8	19 h	Réunion publique quartier Est Boyenval	Salle Léo Lagrange
9	13 h	Finale départementale d'athlétisme et de parcours sportifs des Sapeurs Pompiers	Stade Gilles Degenève
9	20 h 45	Spectacle François-Xavier DEMAISON	Salle Léo Lagrange
9	21 h	Soirée « Meurtres »	Bibliothèque municipale
15	9 h - 11 h	Kid cross des écoles	Stade Gilles Degenève
16	9 h - 13 h	Braderie de Printemps de la Croix Rouge	Salle Léo Lagrange
16	10h	« Café-philos »	Bibliothèque municipale
16	19 h	Soirée dansante Train de la danse	Salle Léo Lagrange
16 et 17	8h30 - 18h	Tournoi Futsal	Gymnase Henri Michel
du 23/04 au 1 ^{er} /05		Fête foraine	Bd Léon Blum
24	9 h 30	Journée Nationale de la Déportation	Rassemblement au Monument aux Morts, place Guy Môquet
25	15 h-20 h	Collecte de sang	Salle Léo Lagrange

Mai 2016			
1 ^{er}	à partir de 7 h	Brocante	Centre ville
1 ^{er}		25 ^{ème} Descente de l'Oise - 40 ans Subaquacub	Parking près du centre équestre
8	11 h 15	Cérémonie commémorative du 8 Mai 1945	Rassemblement devant l'Hôtel de Ville

Calendrier prévisionnel des Conseils municipaux

Jeudi 14 avril 2016 : Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Jeudi 26 mai 2016

Jeudi 30 juin 2016

Calendrier prévisionnel des Conseils communautaires

Lundi 25 avril 2016 à Beaumont-sur-Oise

Lundi 23 mai 2016 à Persan

Lundi 27 juin 2016 à Beaumont-sur-Oise

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question posée, la séance est levée à 00 heure 30 minutes.




Le Maire,
Nathalie GROUX